



## COMMUNE D'AYENT

### MISE AU CONCOURS

L'administration communale d'Ayent met au concours le poste suivant :

- **Employé à plein temps auprès du service de voirie**

#### **Expériences requises :**

- Certificat fédéral de capacité ou formation jugée équivalente
- Permis de conduire
- Apte à travailler en équipe ou de manière indépendante

#### **Conditions d'engagement :**

- Etre en bonne santé
- Etre domicilié/e sur Ayent

**Entrée en fonction :** immédiate ou à convenir

**Renseignements complémentaires :** M. Marco AYMON, Président (027/399.26.26)

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae et des documents usuels devront être adressées à l'administration communale, rte d'Anzère 1, CP 56, 1966 Ayent, pour le vendredi 22 octobre 2010, avec la mention "employé service de voirie".

Ayent, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

L'administration communale